



**Procès-verbal
REUNION DE BUREAU
DU 16 JANVIER 2009**

Participants :

Yann GOENVEC, Président

Bruno CAUMARTIN, Trésorier

Jérôme COTTET, Secrétaire

Sujet : Représentation Française auprès des instances associatives Européennes BLOKART.

Devant le consensus général et ayant lu avec attention les différents emails des membres concernant ce sujet, le bureau rappelle que :

- L'association Blokart-Team France, du fait de son positionnement d'association de la classe Blokart auprès de la FFCV, fédération délégataire de l'Etat pour sa pratique, est la seule entité légitime pour représenter les intérêts des pilotes et pratiquants Blokart Français auprès de l'Association Européenne BLOKART en cours de constitution.

En conséquence et pour rappel, elle a décidé par vote des membres du bureau que :

- En tout lieu et toutes circonstances, l'association Blokart-Team France est représentée par son Président en titre, ou toute personne à qui il donne délégation en cas d'impossibilité de participer à une réunion et/ou à une décision.
 - L'association Blokart-Team France, dans un souci constant de fonctionner démocratiquement, informera ses membres par email de toute réflexion et décision en cours. Tous les membres actifs pourront alors exprimer leur position et avis afin d'alimenter les réflexions et propositions faites à l'Association Européenne au nom de la France.
 - L'association Blokart-Team France informera Nicolas BOEL, membre fondateur de l'Association Européenne Blokart, de cette décision pour qu'il en soit tenu compte lors des prochaines réunions ou communications.
-
- Diffusion à Nicolas BOEL en charge de l'association Européenne.
 - Diffusion à l'ensemble des adhérents, version pdf, par email.
 - Diffusion sur le site de l'association.

Bruno CAUMARTIN
Trésorier

Yann GOENVEC
Président

Jérôme COTTET,
Secrétaire